

VIE PRATIQUE

Anticipez l'été !

N'attendez pas la dernière minute pour renouveler vos papiers d'identité, demander un visa, bénéficier d'une protection santé à l'étranger ou des aides de la CAF. Drancy•fr vous aide à y voir plus clair afin d'aborder l'été en toute sérénité !

Publié le 19 mars 2024

ACCÈS RAPIDES

→ LES VISAS | → LA SANTÉ À L'ÉTRANGER | → LES AIDES DE LA CAF | → LES RESTRICTIONS LIÉES À LA COVID

Voyager en règle



La carte nationale d'identité : dans l'UE et certains pays...

Si vous voyagez dans l'un des 27 pays de l'Union européenne, un certain nombre d'autres pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen, la carte nationale d'identité est suffisante. En 2014, la durée de validité de la carte d'identité d'une personne majeure est passée de 10 à 15 ans. Concrètement, votre carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans supplémentaires si vous remplissez les 2 conditions suivantes :

- Vous étiez majeur au moment de sa délivrance
- La carte était encore valide le 1er janvier 2014.

Mais attention, certains pays de l'UE ne reconnaissent pas la prolongation.

DÉMARCHE | SI BESOIN, NE TARDEZ PAS !

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Le passeport : pour toutes les destinations

Le passeport est le document indispensable pour prendre le large. Bonne nouvelle, tous les passeports français en circulation sont biométriques.

Plusieurs pays requièrent un passeport valable pour au moins six mois après la date de retour. L'entrée sur le territoire peut également vous être refusée si vous ne disposez pas d'au moins deux pages vierges dans votre passeport. > Vérifier les règles appliquées par chaque pays

DÉMARCHE | SI BESOIN, NE TARDEZ PAS !

✈ DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'UN PASSEPORT



Le visa : certains pays l'exigent !

En vous ouvrant les portes de 194 pays sans visa, le passeport français est devenu pour la première fois en 2024 le plus puissant du monde ! Même si aucun visa n'est nécessaire pour votre destination, certains pays comme les États-Unis exigent une autorisation de voyage. > Vérifier les conditions d'entrée pour chaque pays.

Je voyage avec un mineur à l'étranger

La santé, il faut y penser !



En Europe, c'est simple avec la carte européenne d'assurance maladie

Avant votre départ, procurez-vous la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

Elle vous permettra d'attester de vos droits à l'assurance maladie et de bénéficier d'une prise en charge sur place de vos soins médicaux, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays de séjour.

> Effectuer une demande de carte européenne d'assurance maladie par Internet

Ailleurs, prenez vos précautions !

Seuls les soins médicaux urgents et imprévus pourront, éventuellement, être pris en charge par votre caisse primaire d'assurance maladie à votre retour en France. Avant de partir, renseignez-vous sur l'état sanitaire du pays et vérifiez les frais médicaux qui pourront rester à votre charge.

Dans certains pays, les frais médicaux coûtent très cher. Il est donc recommandé de souscrire un contrat d'assistance ou d'assurance, qui garantit le remboursement des frais médicaux engagés et le rapatriement sanitaire en cas de maladie à l'étranger.

Les aides aux vacances de la CAF



Pour bénéficier des chèques vacances de la CAF en 2024, vous devez être allocataire de la Caf de la Seine-Saint-Denis au mois d'octobre 2023, avoir bénéficié de prestations familiales au mois de novembre 2023 et disposer d'un quotient familial est inférieur ou égal à 700 € au mois de novembre 2023.

Comment en bénéficier ?

1. Faites votre choix parmi toutes les destinations de vacances qui sont proposées sur www.vacaf.org
2. Téléphonez au centre de vacances ou camping que vous avez choisi et dont le numéro figure sur le catalogue. Précisez que vous êtes bénéficiaire de l'Avf (Aide aux vacances familiales) et indiquez votre numéro d'allocataire.
3. Si vous êtes intéressé par la proposition de la structure de vacances, demandez qu'elle vous adresse un dossier de réservation.
4. Vous n'aurez pas à régler la totalité de votre séjour, mais uniquement la part qui reste à votre charge après déduction du montant de l'aide.
5. Votre réservation sera prise en compte par la structure à réception de vos arrhes et de votre dossier.

93701 Drancy Cedex

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30

Le samedi de 9h à 12h

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

Personnaliser